



Stratégie de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes

2016-2017

Plan d'action et organisation



Éditorial



La réforme territoriale a conduit, au 1er janvier 2016, à la création de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'union de territoires très complémentaires a été réalisée avec un large consensus. Cette nouvelle région, deuxième région française, constitue un espace aux enjeux et opportunités riches de promesses.

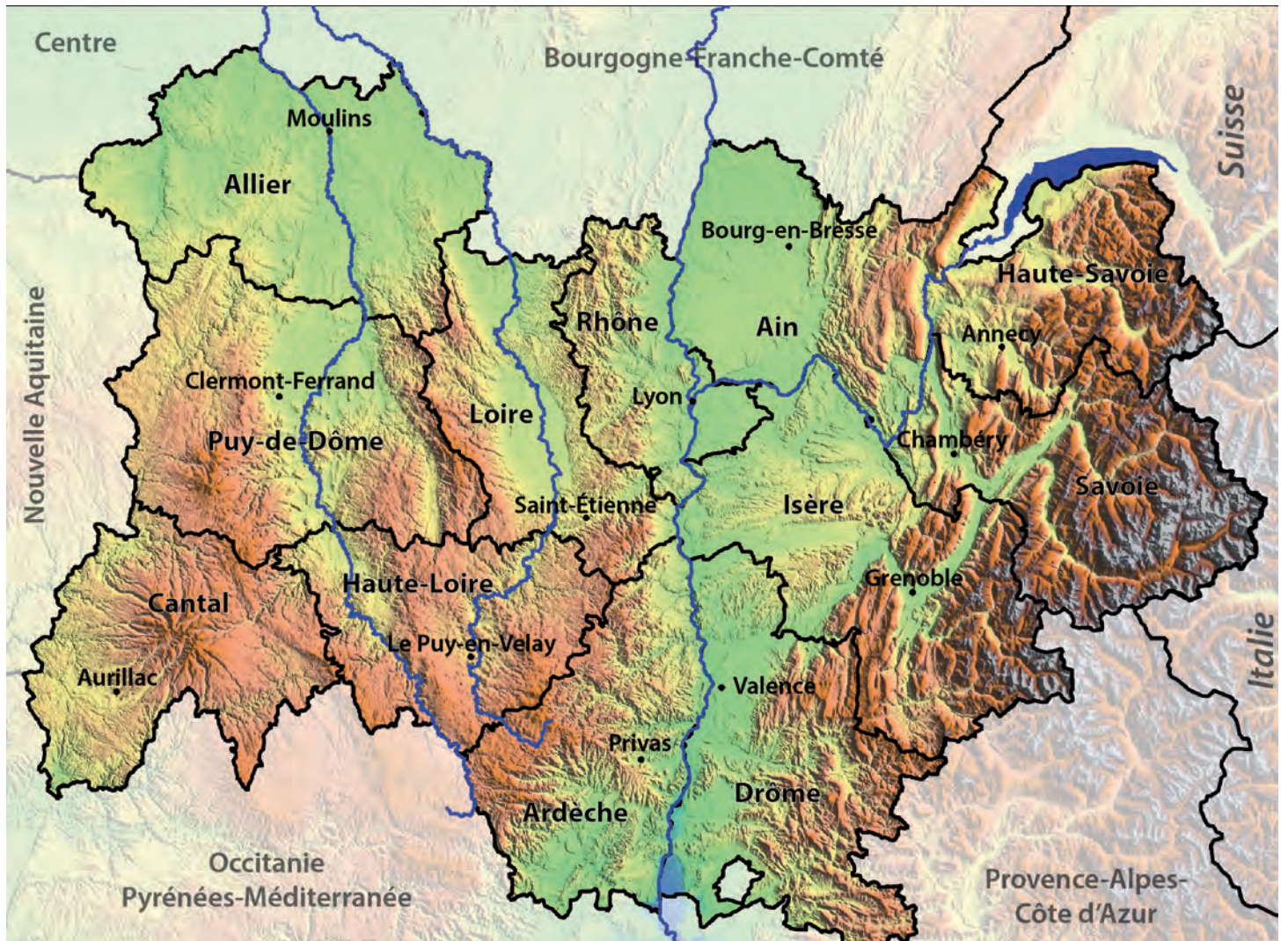
Voulue par le Gouvernement et votée par le Parlement, cette nouvelle donne est l'occasion pour l'État de donner plus de lisibilité, plus de cohérence, plus de densité à son action.

La "Stratégie de l'État en région pour 2016-2017" définit à cette fin des priorités adaptées aux enjeux et s'appuie sur une organisation tournée vers plus d'efficacité : un échelon départemental conforté autour des préfets ; une capacité d'expertise et d'anticipation accrue avec un échelon régional regroupé.

Garants des valeurs républicaines et de l'intérêt général, proches des citoyens et des acteurs socio-économiques, les services de l'État, en partenariat confiant avec les collectivités territoriales et leurs élus, mettent et mettront tout en œuvre pour qu'Auvergne-Rhône-Alpes soit à la pointe des réponses que notre pays doit apporter aux défis d'aujourd'hui.

Michel Delpuech
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes



© SGAR Auvergne-Rhône-Alpes



Sommaire

Auvergne-Rhône-Alpes : un nouvel espace géographique, économique et humain

6

ACTIONS

Des priorités d'actions ambitieuses pour répondre aux enjeux du territoire

10

1. Assumer les fonctions régaliennes 10
2. Œuvrer pour l'équilibre des territoires 11
3. Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique 13
4. Veiller à la cohésion sociale et conforter le vivre ensemble républicain 16

ORGANISATION

Une organisation adaptée pour plus d'efficacité

20

1. Adapter le niveau régional de l'État au nouveau contexte 20
2. Renforcer la coordination, la cohésion et la cohérence des actions de l'État 23
3. Conforter l'échelon départemental pour offrir aux partenaires un interlocuteur de proximité qualifié 23



Auvergne-Rhône-Alpes : un nouvel espace géographique, économique et humain

La nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes s'étend sur près de 70000 km². Elle bénéficie notamment d'une situation géostratégique exceptionnelle, au carrefour de l'Europe occidentale du nord et de l'Europe du Sud, faisant d'elle un lieu de passage et d'échanges. Avec 7,8 millions d'habitants, la nouvelle région est également dynamique en matière démographique, elle figure au deuxième rang des régions françaises les plus peuplées. De même, le taux d'emploi est en constante augmentation depuis 40 ans. En Auvergne-Rhône-Alpes, 3 160 000 personnes occupent un emploi. Parmi les 20-64 ans, le taux d'emploi s'élève à 71% contre 69% en France métropolitaine et 68% en province.

Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'une coopération intercommunale et métropolitaine renforcée. Sa configuration comprend un triangle Lyon-Nord-Isère-Saint-Étienne, le Sillon alpin qui joint Genève à Valence via Annecy, Chambéry et Grenoble, et le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne à l'Ouest. La région Auvergne-Rhône-Alpes rayonne aussi au-delà de ses frontières du fait de politiques publiques nationales ou régionales qui concernent des territoires d'intervention franchissant les limites administratives. Des coopérations sont ainsi engagées avec les régions limitrophes et

pays voisins, particulièrement la Suisse et l'Italie. De fait, l'action de l'État se structure sur les grands territoires de projets (Maurienne, plaine Saint-Exupéry, pôle métropolitain clermontois, Rhône-médian...), et en direction des territoires transfrontaliers (Franco-Valdo-Genevois, espace Mont-Blanc...).



Lyon (DR)

Une région industrielle et touristique variée

Forte de ses 490 000 emplois industriels (15,9% des emplois), la région figure parmi les plus industrialisées de France. La région Auvergne-Rhône-Alpes présente un paysage industriel varié autour de huit grands secteurs d'activité tels que la fabrication de machines et équipements, de produits métalliques, de produits en caoutchouc et en plastique, de produits électriques et électroniques ou encore chimiques. Riche d'un patrimoine naturel et culturel remarquable, la région Auvergne Rhône-Alpes est la deuxième destination touristique de France. Ce secteur représente 20 milliards d'euros de consommation touristique, 1,5 milliard d'euros en investissements et 138 000 emplois salariés.

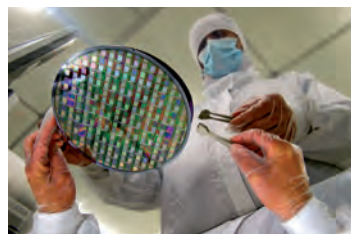
Une agriculture diversifiée

Avec 62 700 exploitations agricoles installées sur 2,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), la région Auvergne-Rhône-Alpes se

caractérise aussi par la grande diversité de ses productions agricoles, bien que l'élevage reste prépondérant et occupe la majorité des terres. L'élevage de bovins, que ce soit pour la production de viande ou de lait est important (58%), principalement en raison d'un relief de montagne favorable. Pour compenser un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale, les exploitants misent sur les différentes possibilités de valorisation de leurs produits (AOP, IGP, Label Rouge). Ils peuvent également s'appuyer sur la proximité d'industries agroalimentaires et de réseaux d'excellence. Plaines et vallées accueillent des cultures très diversifiées, comme dans le couloir rhodanien (viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture et aviculture) ou la Limagne (céréales, semences...). Productrice importante de fruits, la région Auvergne-Rhône-Alpes représente 20% des exportations fruitières françaises. 3790 exploitations sont certifiées en agriculture biologique, soit 15% des exploitations françaises en bio.



Un potentiel d'enseignement supérieur et de recherche de tout premier ordre



La région se situe au deuxième rang national après l'Île-de-France avec 6,5 milliards d'euros/an investis dans la recherche et la production scientifique. Auvergne-Rhône-Alpes compte 11 pôles de compétitivité, représentant

les filières d'excellences de la région. Ainsi, Auvergne-Rhône-Alpes est une région qui concentre des activités à haute valeur ajoutée, notamment dans ses métropoles. En adéquation avec les qualifications recherchées, le niveau d'éducation des jeunes est plutôt élevé avec 300 000 étudiants en enseignement supérieur et 46% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans contre 44% pour la France métropolitaine.



Un patrimoine naturel et culturel préservé



Caverne du Pont d'Arc - Grotte Chauvet (Ardèche) - DR

La richesse environnementale et la biodiversité concourent par bien des aspects à la qualité du cadre de vie. Ainsi 23% du territoire régional est classé "réservoir de biodiversité" et la région compte 12 parcs naturels dont 3 parcs nationaux. Avec le Mont-Blanc et le couloir rhodanien, la chaîne des volcans et les centres historiques, c'est une terre de contrastes, de diversités et de paysages remarquables. Outre le Massif Central et les Alpes, le massif du

Jura occupe également la moitié du département de l'Ain. Les reliefs du Beaujolais, du Pilat et du Vercors sont aussi des atouts pour l'essor de nombreuses activités économiques comme le tourisme et l'agriculture. Le patrimoine fait l'objet de mesures de reconnaissance et de protection spécifiques. Ainsi, deux sites sont classés patrimoine mondial de l'Unesco : le site historique de Lyon et la Grotte ornée du Pont d'Arc - Grotte Chauvet, ainsi que trois édifices au titre de chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Par ailleurs, une candidature a été déposée pour la chaîne des puys et faille de Limagne. Enfin, trois sites, l'Aven d'Ornagac, le Puy de Dôme et le Puy Mary sont classés Grand Site de France.

Une région marquée par 3 caractéristiques géographiques

Une forte proportion de territoires montagneux

La région a pour particularité de compter 70 % de son territoire en zone de montagne. Abritait 2,2 millions d'habitants, elle s'étend sur trois massifs :



à l'Ouest le Massif central caractérisé par une succession de plateaux et de massifs montagneux d'altitude moyenne avec un habitat diffus sur tout le territoire ; à l'Est, les Alpes avec ses hautes montagnes qui dominent de profondes vallées accessibles où se concentre la population ; au Nord-Est, le Jura maillé par un réseau dense de bourgs et avec des inégalités et une pauvreté concentrées dans les villes-centres et certaines banlieues. Le niveau de vie diminue avec la taille des pôles

d'emplois, la pauvreté touche en priorité les jeunes et les familles monoparentales ou nombreuses. Dans les territoires ruraux, la pauvreté monétaire est la plus forte et concerne en grande majorité les personnes seules et âgées. Ces disparités socio-économiques révèlent l'hétérogénéité de la région et sont caractérisés par une population très jeune.

Un large réseau de villes

Les concentrations urbaines sont très marquées dans les bassins lyonnais et stéphanois et le long des grands axes de communication. Le couloir alpin, le genevois français, l'aire clermontoise et la basse vallée du Rhône constituent aussi des zones d'urbanisation denses. L'espace est caractérisé par plusieurs continuum d'agglomérations et de communes à forte densité. A l'Ouest, le pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne se structure et conforte sa place de métropole d'équilibre.

Des zones rurales très peu denses

La géographie de la nouvelle région montre l'importance des territoires ruraux avec une faible densité de population notamment à l'ouest, au sud de la région ainsi que dans les massifs (diagonale N-O/S-E). Les communes très peu denses représentent 35% du territoire. Cette caractéristique devient un enjeu de premier plan en matière d'aménagement du territoire.



Mirabel - Ardèche (DR)

Une région marquée aussi par de forts déséquilibres en termes de niveau de vie et d'accès aux ressources sanitaires, culturelles et numériques

Ces différences apparaissent entre l'Est et l'Ouest de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes mais également à l'intérieur des départements. En effet, si en Auvergne-Rhône-Alpes les jeunes sont de plus en plus nombreux (un habitant sur quatre a moins de 19 ans), cette progression est très élevée dans les bassins de vie des agglomérations urbaines de Lyon et du sillon alpin, mais à l'inverse, cette population jeune diminue

sensiblement dans les bassins de vie ruraux. Dans le même sens, si selon l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes est la huitième région la plus riche d'Europe, les disparités territoriales restent prononcées. Les revenus sont plus élevés dans les grandes aires urbaines, avec des inégalités et une pauvreté concentrées dans les villes-centres et certaines banlieues. Le niveau de vie diminue avec la taille des pôles d'emplois, la pauvreté touche en priorité les jeunes et les familles monoparentales ou nombreuses. Dans les territoires ruraux, la pauvreté monétaire est la plus forte et concerne en grande majorité les personnes seules et âgées. Ces disparités socio-économiques révèlent l'hétérogénéité de la région et sont susceptibles d'accroître les risques de déprise.

La réforme territoriale a conduit l'État à adapter son organisation en favorisant la proximité et la cohérence interministérielle

La stratégie de l'État pour les années 2016-2017, premières années de mise en place de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sera donc centrée sur les enjeux spécifiques de la nouvelle région, en développant dans chacun des territoires des approches interministérielles adaptées. Il s'agira de donner du sens et de la cohérence à la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, de favoriser les synergies et les complémentarités, de valoriser les atouts et les ressources des territoires, de développer des dynamiques partagées, ainsi que d'adapter l'organisation des services de l'État et leurs méthodes de travail en favorisant la proximité, la cohérence interministérielle, et en optimisant les moyens. Enfin, il conviendra d'organiser une coordination spécifique pour les principales thématiques transversales, d'intégrer l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble des politiques publiques, d'adapter l'action de l'État aux spécificités des territoires et de garantir une cohésion entre les populations.



Plan d'actions



Des priorités d'action ambitieuses pour répondre aux enjeux du territoire

Les massifs montagneux, les zones urbaines et les zones rurales peu denses connaissent des évolutions majeures. Ces territoires devront répondre plus particulièrement aux enjeux d'accessibilité des services aux publics, de revitalisation des bourgs-centres au plan social et économique, et d'accès à l'emploi.

La période de troubles que traversent nos sociétés exige également de se rassembler autour des valeurs de la République, de conforter la cohésion nationale, les valeurs du vivre ensemble et la sécurité pour tous.

C'est pourquoi quatre objectifs prioritaires pour la région Auvergne-Rhône-Alpes nécessitent un soutien appuyé de l'État

1 Assumer les fonctions régaliennes

► Répondre aux attentes en matière de sécurité publique

Les politiques de sécurité sont conduites au niveau départemental et c'est à cette échelle que se mettent en place les orientations et actions qui répondent à cette priorité essentielle de l'État.

Le préfet de zone de défense et de sécurité est maître d'œuvre de la préparation et de la gestion des crises en appui aux préfets de département. Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est. Cette fonction, interministérielle, couvre les crises de toutes natures affectant l'ensemble du champ de la sécurité. Les enjeux en la matière sont principalement la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, la gestion des flux migratoires, la gestion des grands événements et la sécurité des transports.



Concernant la lutte contre le terrorisme, les mesures prises s'identifient à la posture Vigipirate renforcée avec la participation des militaires du dispositif "sentinelle".

La sécurité des transports ressort de la police aux frontières (PAF) sous l'autorité du préfet par l'intermédiaire d'un pôle d'analyse et de gestion opérationnel (PAGO). Les contrôles des flux migratoires sont également du domaine de la PAF.

Une attention particulière est accordée au traitement des grands événements afin de garantir la sécurité publique des participants et des spectateurs.

S'agissant de la sécurité routière en Auvergne-Rhône-Alpes, les campagnes d'information et les



actions de sensibilisation seront poursuivies pour prévenir les risques liés à la consommation d'alcool, l'utilisation du smartphone au volant ou encore la vitesse excessive.

Enfin, la prise en compte de la radicalisation et de la violence en lien avec des filières terroristes est une priorité d'action des pouvoirs publics. Les mesures mises en place, comme le numéro d'appel téléphonique d'assistance et d'orientation qui permet aux familles et proches de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d'une écoute et de conseils, ou encore la création d'une cellule de suivi, concernent l'ensemble des services de l'État et doivent être renforcées.

Le dernier comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) du 9 mai 2016, a confirmé l'élaboration dans chaque région d'un centre de réinsertion et de citoyenneté qui prendra en charge les personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, afin d'engager les processus de désengagement et de distanciation vis à vis de ce phénomène.

A travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), des moyens ont été attribués à chaque préfecture de la zone de défense Sud-Est afin de mener des actions concrètes par le biais d'associations.

► La prévention des risques et la protection des populations

L'État adapte les dispositifs de protection des populations pour répondre à leurs attentes et à l'ampleur des risques en Auvergne-Rhône-Alpes concernant les inondations, les risques technologiques et sanitaires.



L'État souhaite identifier précisément les territoires les plus concernés par le risque inondation, en finançant des plans d'action et en prescrivant des plans de prévention des risques inondation (PPRI). Cette procédure permet le contrôle du développement en zone inondable ainsi que la préservation des champs d'expansion des crues. Un effort particulier sera poursuivi pour développer chez les riverains, la connaissance et la culture du risque.

Par ailleurs, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) participent à la politique de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à haut risque (sites Seveso). Sous l'autorité du préfet, les services de l'inspection des installations classées (DREAL) est le principal service de l'État impliqué dans l'élaboration du PPRT.

En ce qui concerne la sécurité du consommateur, les services de l'État (DDPP, DIRECCTE, DRAAF...) sont chargés, par leurs actions de contrôle, d'inspection et d'enquête, d'assurer la qualité et le bon état sanitaire des élevages et des produits



alimentaires à l'échelle de chaque département. Les récentes crises sanitaires dans le secteur de l'élevage incitent à maintenir une grande vigilance

En matière de santé publique, le deuxième Plan Régional Santé-Environnement (PRSE 2) s'est efforcé sur la période 2011-2014 d'agir sur la plupart des déterminants environnementaux de la santé (eau, air, bruit, alimentation, logement, etc...), afin de contribuer à l'amélioration de la santé des habitants en réduisant leurs expositions environnementales responsables de pathologies. Dans la continuité, les objectifs prioritaires du PRSE 3 et leur hiérarchisation seront déterminés à partir d'un état des lieux complet de la problématique santé-environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, en cohérence avec les autres plans et programmes.

Enfin, les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) définiront un volet de mesures en faveur de la qualité de l'air.



La régulation économique et sociale

L'action prioritaire du ministère du travail dans la lutte contre le travail illégal s'est traduite par la mise en place au sein de la DIRRECTE d'une unité de contrôle à compétence régionale chargée de la lutte contre le travail illégal (URACTI) lors de la réforme du système d'inspection du travail au 1er décembre 2014. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes cette URACTI est composée de 11 agents. L'activité de cette unité est plus spécifiquement orientée vers le contrôle des prestations de service internationales (PSI). Elle vient également en appui des agents de contrôle des unités départementales sur l'ensemble du champ travail illégal. En 2015, ce sont ainsi 1989 entreprises (dont 95 PSI) employant près de 11000 salariés qui ont été contrôlées. Plus de 600 de ces contrôles ont été réalisés conjointement avec d'autres corps de contrôle (URSSAF, MSA, Gendarmerie...). 30% des contrôles ont porté sur le secteur du BTP et 10% sur le secteur des hôtels-cafés-restaurants.

Plan préfectures nouvelle génération (PPNG) : une organisation adaptée pour la délivrance des titres



Il s'agit d'une réforme d'ampleur du service public qui complète la réforme territoriale engagée depuis 2012 et qui va à la fois simplifier les démarches quotidiennes des citoyens tout en facilitant les conditions de travail des agents. Ainsi, 47 plates-formes

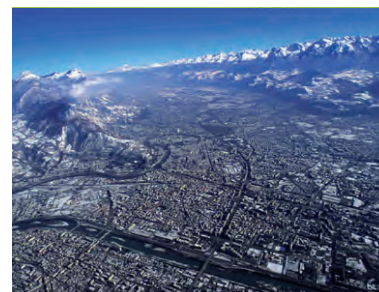
spécialisées dans l'instruction des demandes de titres seront déployées à partir de 2017. En région Auvergne-Rhône-Alpes, cinq sites ont été retenus à Lyon et Grenoble (permis de conduire), à Clermont-Ferrand (système d'immatriculation des véhicules), et Saint-Étienne et le Puy-en-Velay, (passeports).

La réussite de cette réforme passera par la maîtrise des ressources humaines (affectation des agents dans ces nouveaux services et redéploiement des agents vers les missions prioritaires, transition avec les anciens services, formation) et des restructurations immobilières.

2. Œuvrer pour l'équilibre des territoires

Les réseaux de ville

Les métropoles et agglomérations sont des locomotives pour l'économie régionale et constituent un atout pour l'accès au marché européen et international. En Auvergne-Rhône-Alpes, les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, les communautés d'agglomération de Clermont-Ferrand, ainsi que le Genevois, doivent assurer cette dynamique et s'organiser en réseaux pour développer leur potentiel d'innovation, d'investissements productifs et de croissance. Les relations d'interdépendance que ces métropoles et agglomérations tissent avec les espaces périurbains et, au-delà, avec les villes petites et moyennes, ne cessent de s'accroître. La densité et la diversité de ce réseau urbain constituent une force pour l'aménagement et le développement des territoires que l'État entend soutenir.



Agglomération de Grenoble
© Grenoble-Alpes Métropole

La ruralité

L'État souhaite garantir le développement de chaque territoire et assurer aux habitants qui vivent et font vivre ces territoires ruraux un accès facilité aux services publics et aux réseaux essentiels. Cela passe notamment par la revitalisation des bourgs-centres, par la mise en œuvre et le suivi de l'appel à projet du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et la mise en cohérence des interventions publiques dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER). L'accessibilité des services aux publics doit être facilitée par la réalisation des schémas départementaux d'accessibilité, par le traitement des franges interdépartementales et par la réalisation d'équipements et de services adaptés (maison de santé, maison de services au public...).

**►► Les contrats de ruralité****Quels objectifs ?**

- Élaboration des contrats permettant de mobiliser « à la carte » et de coordonner les politiques publiques en faveur de la ruralité pour dynamiser ces territoires.
- Mise en cohérence avec les schémas départementaux d'accès aux services (accès aux soins, accès aux services et au service public...).

Quelles actions ?

- Signature des premiers contrats de ruralité d'ici la fin 2016 (définition de premiers territoires pilotes en lien avec les préfets de départements).

Quelle organisation ?

- Mode projet.
- Ingénierie, rôle des sous-préfets.
- Coordination interministérielle.

Le département de l'Allier est engagé depuis 2014 dans l'élaboration et l'expérimentation d'un schéma d'accès aux services. Ce document stratégique s'inscrit dans un objectif d'attractivité du territoire et d'accueil de populations nouvelles.

Pour faire face aux enjeux de santé, des politiques doivent être mises en place à différentes échelle. Si la population d'Auvergne-Rhône-Alpes présente un état de santé satisfaisant, des inégalités sociales et territoriales de santé s'observent, liées aux caractéristiques propres des individus, aux relations sociales ou aux conditions et modes de vie ; de même, l'offre de soins présente des disparités territoriales. Aussi, l'État et les collectivités doivent déployer des politiques locales adaptées aux besoins des populations pour garantir l'accès aux soins dans tous les territoires.

Enfin, il apparaît nécessaire d'assurer le développement de projets locaux en organisant l'appui aux collectivités en matière d'ingénierie, et de financement, en développant la fonction de facilitateur

des sous-préfets d'arrondissement ainsi qu'en s'appuyant sur les contractualisations existantes (Rhône-Médian, Maurienne...) à créer pour accompagner les territoires à enjeux spécifiques (nouveaux contrats territoriaux).

Concernant les infrastructures numériques, les points d'accès WI-FI et la résorption des zones blanches de téléphonie, le déploiement des réseaux vont être poursuivis, en particulier le Très Haut Débit d'initiative publique, pour la desserte des bourgs-centres, des maisons de services au public et des maisons de santé pluri-professionnelles.



Déploiement du Très haut Débit dans la Loire © SIEL 42

L'État entend assurer le lien avec les collectivités concernées par la couverture en téléphonie mobile du territoire (programmes centre-bourgs, 1300 sites stratégiques ...) et soutenir le développement des usages numériques dans l'ensemble de la région (e-santé, e-learning, e-tourisme...).

Dans la continuité de l'expérimentation "Territoire d'excellence", il apparaît essentiel de favoriser l'égalité femmes-hommes et l'emploi des femmes en milieu rural.

Ces territoires sont aussi concernés par l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEP-CV) et se

mobilisent en faveur de la transition énergétique et écologique. L'État accompagne et s'engage pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Plusieurs conventions ont été signées en 2015. Le rythme des labellisations se poursuit en 2016, démontrant le dynamisme régional en la matière.



La Chaise-Dieu (Haute-Loire) - DR

► Logement et cadre de vie

La région Auvergne-Rhône-Alpes est après l'Île-de-France la toute première région concernée par les besoins de construction de logements, notamment sociaux et de réhabilitation thermique. Aussi, l'offre de logement doit favoriser des parcours résidentiels et des statuts d'occupation multiples. Certains territoires voient leur parc immobilier vieillissant et dégradé, ils doivent être réhabilités,

mis aux normes, rénovés pour devenir moins consommateurs d'énergie. Afin d'atteindre les objectifs de la loi sur la répartition des logements sociaux, l'État s'engage à relancer le secteur du bâtiment, à mobiliser du foncier en zones urbaines ainsi qu'à accélérer la rénovation thermique pour l'ensemble des logements publics et privés.

L'État veille également à inscrire la lutte contre l'habitat indigne et l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées comme enjeu commun à tous les territoires, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique en territoire de montagne. Le vieillissement de la population et, par conséquent, l'accroissement des besoins dans le domaine des services à la personnes (SAP), ainsi que la lutte contre la pauvreté nécessitent des actions coordonnées entre tous les services de l'État afin d'accélérer la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de maîtriser l'urbanisation et la préservation du foncier agricole.

L'État accompagne la restauration et à la valorisation du patrimoine en zones urbaines ainsi qu'en zones rurales peu denses.

►► Le déploiement du numérique**Quels objectifs ?**

- Réduire la fracture numérique en garantissant l'accès au très haut débit, en supprimant les zones blanches de téléphonie mobile, et en favorisant le développement des usages du numériques..
- Accompagner les communes rurales pour répondre aux nouveaux enjeux réglementaires (ex. 2020 déclaration de revenus pour tous par internet).

Quelle action ?

- Mise en œuvre du plan de résorption des zones blanches dans les centres-bourgs et dans les zones d'intérêt économique et touristique.

Quelle organisation ?

- Coordination interministérielle.
- Partenariats collectivités.
- Expertise

28 zones blanches en téléphonie (Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône et Haute-Savoie), bénéficieront dès 2016 du programme de résorption lancé par l'Agence du Numérique.



Fleuve Rhône © C. Moirenc

Avec plus de 77 500 km de cours d'eau, d'importantes zones humides et de grands lacs naturels, la région Auvergne-Rhône-Alpes possède un véritable "capital bleu", tout aussi indispensable au bon fonctionnement écologique régional qu'aux milieux terrestres. La préservation des ressources naturelles est source de bénéfices pour la population. Elle participe au maintien des services rendus par les écosystèmes (qualité de l'eau potable, qualité des sols, de l'air...). Le développement urbain et les activités économiques se traduisent cependant par une exploitation importante des ressources naturelles et sont à l'origine de dégradations manifestes des milieux aquatiques.

Dans un contexte de transition énergétique et climatique, les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pointent des enjeux d'amélioration de la qualité écologique pour de nombreux cours d'eau régionaux.

Le Plan Rhône est l'un des cadres privilégiés de l'action de l'État en la matière.

►►► L'offre de logement

Quels objectifs ?

- Accroître une offre adaptée pour favoriser l'accès au logement y compris pour les jeunes, réduire l'habitat indigne, revitaliser les centres anciens et accélérer la rénovation thermique des bâtiments..

Quelles actions ?

- Poursuivre le programme "Habiter mieux" pour réduire la précarité énergétique et soutenir l'accompagnement des écoquartiers.
- Mobiliser le foncier public en faveur du logement.
- Garantir la cohérence d'une politique de redynamisation du logement en centre bourg.

Quelle organisation ?

- Coordination interministérielle.
- Partenariats collectivités.
- Expertise.
- Proximité avec l'échelon départemental.

Le programme « Habiter Mieux » a été mobilisé en Ardèche en 2015 pour rénover 419 logements anciens, avec un gain énergétique moyen de 46 %. Le comité régional sur la mobilisation du foncier public facilite la mise à disposition de terrains situés notamment dans le Rhône ainsi qu'en Haute-Savoie. En Savoie, le contrat de ville d'Albertville permet de déployer un projet d'intérêt régional de rénovation urbaine (rénovation du bâti, mixité sociale, valorisation des espaces publics, développement des équipements de santé, de petite enfance, sportif...). Le protocole de préfiguration a été signé le 13 juillet 2016.

► Mobilité et transports

Région de transit et de communication, Auvergne-Rhône-Alpes est bien desservie par les transports. Les réseaux routier et ferroviaire s'organisent en étoile autour de Lyon, reliant ainsi entre elles les principales villes du territoire. Le couloir rhodanien constitue l'épine dorsale de la région, et un axe national et européen où l'ensemble des modes de transports sont présents : voie autoroutière, accès aérien, axe ferroviaire (ligne TGV), voie fluviale. Il est aujourd'hui proche de la saturation.

Les autoroutes A71-A75, reliant Paris à Montpellier via Clermont-Ferrand, forment à l'ouest un axe supplémentaire, offrant une alternative à cette saturation. Aussi, l'offre territoriale

d'infrastructures devrait se renforcer avec le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse "Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon" (POCL). Des transversales est-ouest (A89, N79) complètent ce maillage et pourraient voir leur rôle se renforcer avec la nouvelle organisation territoriale.



►►► La mobilité

Quels objectifs ?

- Réduire l'enclavement et favoriser l'accessibilité de tous les territoires.

Quelles actions ?

- Déployer le volet infrastructure du CPER ;
- Définir l'avenir des « petites lignes » ferroviaires ;
- Porter les grands projets d'intérêt général comme la liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin, le noeud ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (NFL) et la ligne Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon (POCL).

Quelle organisation ?

- Concertation.
- Partenariats collectivités.
- Dialogue administrations centrales.

Les objectifs sont de maintenir une bonne accessibilité du territoire et de favoriser le report modal pour limiter les impacts sur l'environnement, la santé et le cadre de vie des habitants.

3. Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique

► Dynamiser l'innovation, l'économie et l'emploi

L'innovation et les entreprises

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un écosystème d'innovation particulièrement riche et dynamique avec de nombreux dispositifs dédiés (pôles de compétitivité, sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), instituts de recherche technologiques (IRT), etc.. Elle se distingue également par la richesse et les spécificités de son tissu économique, particulièrement dense de PME de moins de 50 salariés.



Le territoire souffre aussi de certaines faiblesses. L'appareil productif des PME est souvent modernisé mais leur compétitivité pourrait être améliorée, elles peinent à passer certains paliers de croissance, les dispositifs d'innovation et de développement des PME sont souvent peu lisibles et manquent de cohérence.



Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement, rencontre les chefs d'entreprises soutenus par le PIA à Lyon © Pref69

Le programme des investissements d'avenir (PIA), conçu par l'État, permet en lien avec le Conseil régional et les métropoles de soutenir les projets innovants tant sur les volets nationaux que sur les futures enveloppes régionalisées. Il s'agit notamment d'encourager l'innovation et le transfert de technologies par les pôles de compétitivité, de soutenir les filières, avec entre autres les comités stratégiques de filières, d'aider à l'anticipation des mutations économiques ainsi qu'à l'adaptation des formations aux besoins des entreprises. L'entrepreneuriat féminin est aussi un levier de croissance et de développement en Auvergne-Rhône-Alpes. Il apparaît nécessaire de développer la mixité des métiers en tension comme par exemple dans les secteurs du transports et du numérique.

▶▶ L'ESRI

Quels objectifs ?

- Favoriser l'accès de tous à la connaissance et à la formation et préparer les emplois de demain ;
- Construire un dispositif régional de formation et de recherche encore plus performant, et qui renforce l'innovation par le transfert technologique dans les entreprises.

- Faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes un territoire d'expérimentation en innovation.

Quelles actions ?

- Structuration de l'enseignement supérieur recherche et cartographie régionale ;
- Mise en œuvre du PIA3 et d'une enveloppe régionalisée.

Quelle organisation ?

- Concertation.
- Coordination interministérielle.

En Isère, le pôle d'enseignement supérieur et de recherche grenoblois a été labellisé Initiatives d'excellence "Idex" en janvier 2016.

L'enseignement supérieur et la recherche



Facteurs clés de l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche renforcent leur structuration à l'échelle de la grande région. Deuxième ensemble universitaire de France, il s'inscrit résolument dans une dynamique de territoire, les sites de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon - Saint-Étienne, concourent au rayonnement régional par leur diversité, leur complémentarité et les thématiques dont ils sont porteurs.

L'État et le Commissariat général à l'investissement ont su reconnaître les atouts des trois sites : une initiative d'excellence (Idex) actée pour la communauté Grenoble-Alpes, une présélection pour l'IdEx de Lyon, une présélection aussi pour le projet d'i-site de Clermont-Ferrand. Au-delà de cette reconnaissance d'envergure, 86 projets PIA sont coordonnés à l'échelle régionale. La définition de la carte régionale des fonctions de recherche et d'enseignement supérieur accroîtra la visibilité des sites d'excellence et leur attractivité.

► Soutenir la compétitivité

Compétitivité des entreprises/ PME

Le soutien des entreprises passe par l'appui conseil aux TPE/PME, l'aide au développement des PME/PMI, start-up et pépites, la création de plateformes web mutualisées pour les marchés publics (faciliter l'accès à la commande publique pour les TPE) ou par l'accompagnement à l'international. L'État assure la promotion de l'Industrie du Futur et impulse des démarches de GPECT tant avec les branches ou les filières que dans une approche de territoire, dans un double objectif d'accroissement de la compétitivité des entreprises, de sécurisation des parcours des salariés et de leur qualification. Une attention particulière est également portée aux secteurs industriels "en tension", qui rencontrent des difficultés de recrutement (plasturgie, métallurgie...).

Une agriculture performante et durable

L'État soutient le développement de l'agriculture régionale pour une triple performance économique, sociale et environnementale. Il s'agit d'abord de conforter les exploitations et les filières, et d'améliorer leur résilience face aux crises économiques, sanitaires et climatiques. La Politique Agricole Commune constitue pour cela un levier majeur. Il convient également de favoriser l'investissement, de rechercher la simplification des procédures, et d'accompagner l'appropriation des enjeux environnementaux par les agriculteurs et les industries agroalimentaires et de favoriser leur implication dans les projets participant à la transition énergétique. La valorisation des ressources naturelles, doit passer par l'accompagnement et le développement d'initiatives prenant en compte les enjeux d'économie et de préservation de la qualité des eaux, de biodiversité, de protection des sols, de qualité de l'air dans le choix des actions conduites localement.



Les industries agroalimentaires, avec plus de 40 000 emplois dans l'ensemble du territoire, seront encouragées à poursuivre leurs stratégies d'investissements, de recherche et d'innovation, y compris en matière d'efficacité énergétique, de valorisation des coproduits, de gestion des déchets et des emballages, et de lutte contre le gaspillage alimentaire.



La consommation des terres agricole reste un enjeu majeur et fera l'objet d'une attention et d'un suivi par les services de l'État pour préserver le foncier agricole. L'État accompagnera en outre les projets de transmission, de reprise et d'installation.

La forêt et la valorisation du bois

La forêt constitue une ressource dont le potentiel demande à être mobilisé et valorisé pour créer de la valeur ajoutée sur les territoires, tout en répondant aux grands enjeux environnementaux. La mobilisation des bois passe avant tout par une amélioration de l'accessibilité des massifs, par une redynamisation de la gestion forestière et par le regroupement des propriétaires. La compétitivité de la filière bois doit être renforcée, notamment en renforçant les liens entre l'amont et l'aval, en améliorant la valorisation et l'utilisation du bois local et en veillant à la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie).



Le tourisme

L'État entend agir également dans le domaine du tourisme, atout majeur du développement économique régional. Il s'agit de maintenir la pluriactivité, de sécuriser le travail saisonnier et d'utiliser les atouts des territoires pour diversifier l'offre touristique. Le tourisme de montagne, longtemps basé sur les ressources hivernales et "l'or blanc", est appelé à évoluer en favorisant de nouvelles formes de tourisme, qui peuvent s'adapter aux caractéristiques de chaque massif. Le tourisme d'itinérance, décliné de manière différenciée dans les 3 massifs montagneux (Alpes, Jura et Massif Central), élargirait la durée de la saison touristique. De même, le tourisme d'activités de pleine nature, le tourisme social ou le tourisme d'affaire nécessitant un accueil ainsi qu'un accompagnement par des professionnels qualifiés, pourraient créer des opportunités nouvelles pour que les jeunes "restent au pays". L'État entend soutenir le tourisme s'appuyant sur le thermalisme, dans le cadre du réseau des villes thermales où de nouvelles activités liées au bien-être et la prévention



La Bourboule (Puy-de-Dôme) (DR)

santé. La professionnalisation des acteurs est un facteur essentiel pour la qualité de l'accueil et des services touristiques, et l'attractivité de nouvelles clientèles.

Des produits de qualité

L'État veillera à la valorisation des produits agricoles de qualité (AOP) et des circuits courts, lesquels ont vocation à être distribués au-delà du seul marché local. L'activité



agricole de montagne, forte de ses signes de qualité, est essentielle à la gestion du territoire, et concilie utilité économique, sociale et environnementale. La question du transport entre bassins de production, sites de transformation et bassins de consommation est un enjeu important. Les bassins lyonnais et stéphanois constituent une véritable opportunité en termes de débouchés pour des produits de qualité.

►►► Le soutien à l'agriculture et à la forêt

Quels objectifs ?

- Conforter l'agriculture, activité essentielle au développement économique et à la gestion des territoires, et la valorisation des produits, dans un contexte évolutif ;
- Structurer la filière bois et contribuer à la création de valeur ajoutée. ;
- Favoriser l'organisation des filières agricoles et renforcer le lien entre l'amont et l'aval.

Quelles actions ?

- Encourager investissement ;
- Soutenir l'agriculture de montagne ;
- Favoriser la mobilisation et la valorisation des bois.

Quelle organisation ?

- Mode projet ;
- Partenariats ;
- Expertise.

Les AOP fromagères de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Reblochon, Saint-Nectaire, etc.) représentent 23 AOP sur les 50 répertoriées en France.

La Drôme est le premier département français producteur pour le bio.

Dans le Puy-de-Dôme, la Limagne devient projet pilote pour créer un Laboratoire d'Innovation Territoriale (LIT) pour les grandes cultures.



4 Veiller à la cohésion sociale et conforter le vivre ensemble républicain



Jeunesse et formation

Les jeunes sont de plus en plus nombreux dans la région, un habitant sur deux d'Auvergne-Rhône-Alpes a moins de 40 ans et un habitant sur quatre a moins de 20 ans. Cette progression est très élevée dans les bassins de vie des agglomérations urbaines de Lyon et du sillon alpin, à l'inverse, elle diminue dans les bassins de vie ruraux.

L'action en direction du public jeune est un axe majeur d'intervention. Cela passe par la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi, et l'inscription du droit universel à la Garantie Jeunes. Une attention particulière est portée aux jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les territoires ruraux. Ainsi les missions locales sont confortées pour accompagner les jeunes en proximité et adapter l'action aux caractéristiques des territoires. Le développement de l'alternance est un enjeu fort et une voie efficace d'accès à l'emploi et à la qualification en adéquation avec les besoins des entreprises. L'action de l'État passe au plus près des territoires par la mobilisation, par exemple, des programmes de réussite éducative en zones urbaines, et par une intervention volontariste pour la facilitation de l'accès au logement des jeunes apprentis.

L'école et le vivre ensemble républicain



Depuis le 22 janvier 2015 et l'annonce par la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une "Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République", l'école est fortement engagée sur les questions de laïcité et de transmission des valeurs républicaines.

La jeunesse

Quels objectifs ?

- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'autonomie, favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle ;
- Faciliter leurs conditions de vie à chaque étape ;
- Porter une réflexion sur des territoires ruraux « fragiles » et rechercher l'égalité d'accès à la culture scolaire par un maillage du territoire et l'égalité de traitement de chaque élève.

Quelles actions ?

- Favoriser la réussite scolaire et étendre les conventions ruralité pour mieux répondre en termes qualitatifs à la scolarisation en milieu rural isolé et de montagne ;
- Développer le logement étudiant ;
- Promouvoir l'engagement citoyen.

Quelle organisation ?

- Coordination interministérielle ;
- Partenariats.

Le Cantal a été le premier département à signer une convention ruralité en 2014 pour construire une école rurale attractive.

Au Puy-en-Velay, à Aurillac et à Montluçon, les IUT ont élaboré un projet ambitieux dans le cadre du PIA pour le logement des étudiants en alternance.

Les principales mesures retenues concernent :

- Le travail pédagogique autour de la Charte de la laïcité ;
- La mise en place de l'enseignement moral et civique à tous les niveaux ;
- La prise en compte du parcours citoyen de la maternelle à la terminale ;
- Un exceptionnel plan de formation des personnels enseignants et d'éducation ;
- La mobilisation d'une réserve citoyenne ;
- La mise en place du service civique dans les écoles.

Par ailleurs, les "Conventions ruralité" portée par l'Éducation Nationale et les collectivités, permettent d'assurer une offre éducative de qualité dans les territoires de montagne et dans les zones rurales peu denses.

Lutte contre les inégalités et inclusion sociale

La nouvelle région affiche un niveau de vie médian parmi les plus élevés de France, mais les disparités territoriales restent prononcées. La pauvreté concerne aussi bien les centres urbains que le rural où un habitant sur six vit sous le seuil de pauvreté. Aussi, l'accompagnement des publics défavorisés et la conduite des politiques sociales (notamment dans les quartiers prioritaires politique de la ville) sont essentiels. De fait, la réduction des

inégalités pour l'accès à l'emploi est une priorité en région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans cet objectif, l'ensemble des outils des politiques de l'emploi sont mis à contribution au bénéfice des publics les plus fragiles et en voie d'exclusion, et des volumes financiers importants sont mobilisés pour le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique. Par ailleurs, une action forte est engagée pour la promotion et le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Seront mis en œuvre, la territorialisation du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, et la poursuite du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) 2012-2016, lequel prévoit des actions de prévention collective auprès de publics spécifiques (personnes en chantiers d'insertion, écoles de la 2^{ème} chance, structures d'hébergement, personnes détenues...).

Face aux enjeux de santé, l'État s'engage à maintenir la prise en charge des patients à proximité par le soutien aux maisons de santé pluri-professionnelles dans les zones rurales et de montagne ou dans certains quartiers urbains, dans lesquels l'offre de La politique de soutien à l'aide alimentaire est également un des axes forts de la



stratégie de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale.

Dans le même sens, l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile ainsi que des réfugiés constituent des priorités

Face aux enjeux de santé, l'État s'engage à maintenir la prise en charge des patients à proximité par le soutien aux maisons de santé pluri-professionnelles dans les zones rurales et de montagne ou dans certains quartiers urbains, dans lesquels l'offre de soins est particulièrement fragile.

Ces centres dispensent des soins coordonnés permettant une prise en charge globale de la santé des patients et incluant l'éducation thérapeutique et sanitaire, la prévention, le dépistage et la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Enfin, l'État s'engage à développer soutenir la création et la diffusion culturelle en faveur des publics éloignés en zones rurales peu denses mais également en zones urbaines, dont les résidences et les lieux de fabrique artistiques seront les outils.



►►► L'inclusion sociale

Quels objectifs ?

- Réduire des inégalités et accompagner les publics défavorisés.

Quelles actions ?

- Conforter la mise en place de la Garantie jeune dans tous les départements.
- Lutter contre l'illettrisme, favoriser l'accès aux droits via les outils numériques.
- Favoriser l'accès à la santé, au sport, à la culture.
- Améliorer l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile ainsi que des réfugiés pour faciliter leur accès à l'emploi

Quelle organisation ?

- Coordination interministérielle.
- Mode projet.

Une convention a été conclue dans l'Ain en 2015 avec la Communauté de Communes du Canton de Saint-Trivier de Courtes (12 communes - 6 000 habitants) pour faciliter l'accès et l'éducation aux arts et à la culture dans les territoires ruraux.



Organisation



Une organisation adaptée pour plus d'efficacité

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'État adapte le niveau régional au nouveau contexte, renforce la coordination, la cohésion et la cohérence des actions de l'État et conforte l'échelon départemental pour offrir aux partenaires des interlocuteurs de proximité qualifiés.

Le projet d'administration Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie principalement sur 3 instructions nationales :

- La charte de déconcentration du 7 mai 2015¹ avec sa circulaire d'application du 18 novembre 2015 complétée le 28 juin 2016 par le point 8 relatif aux mutualisations de fonctionnement ;
- Le courrier du premier ministre au préfet de région du 8 mars 2016 ;
- La DNO ingénierie d'État dans les territoires du 10 mars 2016.



Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon

Il intègre aussi les propositions faites lors de 3 rencontres des cadres d'Auvergne et de Rhône-Alpes organisées en 2015 pour la préparation de la fusion : le séminaire des cadres dirigeants du 13 mai 2015, le forum des cadres sur les méthodes de travail du 2 octobre 2015 et la convention de Thiers avec les cadres dirigeants du 16 décembre 2015.

1 Adapter le niveau régional de l'État au nouveau contexte

► Consolider l'organisation régionale.

L'échelon régional porte l'animation et la coordination des politiques de l'État, la coordination d'actions portant sur plusieurs départements, la conduite de modernisation des services déconcentrés, la définition du cadre stratégique de la politique immobilière des services déconcentrés, la programmation et la répartition des crédits, la contractualisation avec les collectivités. Il porte aussi la mise en œuvre de certaines politiques en nombre limité².

L'objectif étant de créer un nouvel équilibre entre l'échelon régional et l'échelon départemental, la réorganisation des nouvelles directions régionales a pris soin de revoir la répartition des missions entre

les équipes régionales et départementales pour l'accorder avec la charte de déconcentration.

Les services régionaux ont mis en place de nouvelles gouvernances pour consolider l'organisation des équipes entre les différents sites tout en veillant à créer et faire vivre des communautés de travail unifiées malgré leurs distances géographiques. Des chartes de gouvernance ont été mises en place : DRD JSCS, région académique de l'éducation nationale, DIRECCTE,... Ces nouvelles pratiques seront évaluées en 2017 et partagées entre services pour les faire évoluer si besoin.

Le dialogue social sera poursuivi régulièrement dans les directions et dans le cadre de l'instance informelle interministérielle pérennisée jusqu'en 2017 au moins.

► Affirmer la position de l'État dans ses relations avec la collectivité régionale.

Les récentes lois sur la réforme territoriale (MAPTAM, NOTRE) ont fait évoluer la répartition des compétences entre l'État et les collectivités. L'imbrication des compétences³ entre ces différents acteurs publics nécessite des partenariats organisés, notamment avec la nouvelle collectivité régionale pour structurer la coordination, puisque cette collectivité est chef de file des autres collectivités sur des politiques phares telles que l'économie...

Alors que le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes définit ses nouvelles politiques régionales, il est essentiel que l'État définisse une unité de position sur les sujets où sa compétence est partagée avec la collectivité régionale et que sa position puisse être relayée par les différents acteurs de l'État en région. Le SGAR joue un rôle pivot dans ce travail avec la collectivité régionale pour suivre l'avancement de la définition des nouvelles politiques régionales, repérer les besoins d'articulation avec les politiques de l'État, définir si besoin une position régionale de l'État en lien avec les services concernés et diffuser régulièrement les informations auprès des services de l'État.

► Renforcer la place d'Auvergne-Rhône-Alpes dans les échanges avec le niveau central.

Les régions étant dorénavant moins nombreuses et plus grandes, les relations des préfets de région et des directeurs régionaux avec les ministères évoluent avec davantage de poids régional et une dimension plus stratégique.

1 Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 et la circulaire d'application du Premier ministre du 18 novembre 2015.

2 Emploi, innovation, recherche, culture, statistiques, développement économique et social, aménagement durable des territoires.

3 Économie, tourisme, numérique, aménagement, ...



Trois axes de travail sont privilégiés :

Nourrir le dialogue à la conférence nationale de l'administration territoriale de l'État (CNATE) sur la stratégie et les conditions de sa mise en œuvre.

La CNATE, présidée par le secrétaire général du gouvernement réunit les préfets de région et les SG des ministères. La diminution du nombre des régions facilite le dialogue entre le niveau central et le niveau régional sur les politiques publiques et sur les conditions de leur mise en œuvre.

Déployer la force de proposition des directions régionales auprès de leurs administrations centrales.

Leur taille et leur poids leur permet de peser davantage pour faire évoluer les orientations nationales des politiques publiques.

Tirer parti des marges de manœuvre données par la charte de déconcentration.

La charte de déconcentration prévoit de donner davantage de possibilités aux préfets de région pour gérer localement des dispositifs ou des situations gérées jusqu'à maintenant par le niveau central. Les champs concernés sont le budget, les RH, l'organisation.

En 2016 et en 2017, le SGAR explorera différentes possibilités offertes par la charte pour proposer de nouvelles pratiques. Par exemple :

- En matière budgétaire, faire évoluer la conduite du dialogue de gestion ;
- En RH, assouplir si besoin certaines règles centrales de recrutement¹, faciliter la mobilité interministérielle, développer un marché de l'emploi public en Auvergne-Rhône-Alpes, faciliter les recrutements d'expertises rares ou en risques en lien avec les spécificités de la région, simplifier les processus d'élaboration des plafonds d'emploi avec les ministères², s'accorder sur un plan triennal pour les recrutements (métiers et expertises...);
- En organisation, proposer des dérogations aux règles fixées par les décrets relatifs à l'organisation des services déconcentrés de l'État³ ;
- Installer des comités de suivi régionaux pour certains appels à projet nationaux à enjeu en association avec les services nationaux et départementaux de l'État.



SGAR Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon

► Développer les fonctions nécessaires de pilotage et de stratégie ...

Renforcer le pilotage régional s'inscrit dans le processus de déconcentration. Son intérêt est amplifié par la taille de la région qui permet d'absorber des pics d'activité, de prendre en compte les

¹ Par exemple, assouplir les règles de recrutement en faveur de directions départementales fragiles : la fragilité de certaines directions départementales nécessite d'éviter les vacances de postes pour assurer la continuité du service. En cas d'un départ à la retraite, il conviendrait d'anticiper le recrutement en assouplissant certaines règles ministérielles.

² Compte-tenu de la taille des régions qui permet d'absorber désormais des pics d'activité.

³ Art. 16 de la charte de déconcentration du 7 mai 2015



spécificités régionales à coûts optimisés dans des marchés régionaux,...

L'évolution des technologies d'information et de communication facilite ce pilotage régional et fait évoluer les modes de travail (réunions d'arbitrage en visioconférence, bases de données collaboratives...). Pour tirer parti au mieux des évolutions en cours, l'innovation et les expérimentations seront soutenues à la fois sur le champ technologique⁴ et aussi sur les nouvelles méthodes de travail collectif. Par exemple, utiliser des laboratoires d'innovation partagés avec d'autres partenaires pour favoriser la créativité collective («lab»). Les dispositifs financiers de l'État pour l'innovation, comme les appels à projets sur l'administration territoriale du XXI^{ème} siècle seront privilégiés.

... Pour améliorer le pilotage des ressources humaines.

- Le cadre du dialogue de gestion élaboré⁵ en Auvergne-Rhône-Alpes pour le dialogue de gestion 2016 a donné une cohérence de présentation entre les ministères et a permis de vérifier l'atteinte de l'objectif de répartition fixé par le préfet de région. Ce cadre sera repris pour les années suivantes facilitant le suivi pluriannuel. De plus, une base de données interministérielle⁶ est à l'étude permettant de produire facilement les tableaux de synthèse régionaux testés lors du dialogue de gestion 2016 et d'autres extractions possibles.

- L'observatoire des ressources et métiers qui recense l'évolution des effectifs et profils et le travail d'analyse déjà expérimentés par le SGAR / PFRH en région Rhône-Alpes seront étendus à l'ensemble de la grande région et aux expertises. En effet, il est important d'objectiver les tendances et partager l'état des manques et des évolutions spécifiques à Auvergne-Rhône-Alpes avec les services départementaux, régionaux et centraux.

Cela permettra de s'accorder sur les actions correctrices et d'établir un plan triennal pour les recrutements et les formations pour une gestion prévisionnelle dynamique. Cet observatoire nourrira le dialogue avec le niveau central et conduira éventuellement à des propositions de déconcentration en RH dans l'esprit de la charte de déconcentration. Cet observatoire est complémentaire de la cartographie synthétique des ressources et expertises établie pour élaborer les schémas de mutualisation.

- La cellule emploi interministérielle installée lors de la fusion pour faciliter la mobilité entre ministères va fournir des statistiques sur la réalité des mobilités interministérielles. Elle sera l'outil pour expérimenter le développement d'un marché de l'emploi public en Auvergne-Rhône-Alpes pour les fonctions publiques de l'État et des collectivités.

⁴ Par exemple : web-conférence, télé-présence, gestion électronique du courrier, auto-commutateurs partagés....

⁵ Des tableaux de synthèse ont été créés par direction régionale, par type de direction départementale et par département.

⁶ Outil de type « suite décisionnelle »



... Pour renforcer la fonction de responsable budgétaire du préfet de région.

Le SGAR accompagnera la rationalisation de l'organisation de la chaîne de la dépense¹ (CSP) et le processus de fusion des BOP. Il accompagnera la mutualisation des fonctions budgétaires. Il développera des outils de synthèse pour faciliter les échanges entre l'échelon régional et l'échelon central.

... Pour mettre en œuvre la nouvelle politique des achats de l'État.

Le SGAR définira les règles, les procédures de travail et les circuits de validation pour appliquer le récent décret² sur la commande publique, notamment, pour diminuer le nombre de pouvoirs adjudicateurs et mutualiser sur davantage de domaines d'achats au niveau régional. Il veillera à faciliter le travail des services en région. Il animera le réseau régional des acheteurs de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment en déployant un système d'information dédié (SI Achat).

... Pour poursuivre l'optimisation immobilière.

Le SGAR pilotera l'élaboration du SDIR sur le périmètre de la nouvelle région, en lien avec la DREAL et les RPIE : diagnostic en 2016 et stratégie en 2017. Ce travail sera fait en lien étroit avec les préfetures de département et visera, notamment, le développement des colocalisations, la densification d'occupation. Il sera systématiquement accompagné de l'optimisation des fonctions support des services colocalisés. Le comité de pilotage immobilier régional, animé par le SGAR, permettra de suivre l'avancement de cette démarche.

Le SGAR et la DREAL copiloteront la structuration du réseau des expertises de gestion technique de l'immobilier en s'appuyant les services immobiliers régionaux et les DDT.

► Moderniser les modes de travail...

... Avec l'usage des technologies à distance pour limiter les déplacements à leur juste nécessité.

Visioconférence, web-conférence sont développées pour faciliter le travail en équipe sur plusieurs sites, le mode projet, l'intervention d'experts à distance, ... Les outils novateurs tels que la télé-présence, les outils informatiques collaboratifs, le réseau social professionnel... sont ou seront expérimentés, évalués et développés en conséquence. La coordination interministérielle régionale, installée pour la fusion pour développer les systèmes d'information, sera pérennisée afin



d'assurer la cohérence et l'équité entre les ministères et s'articuler avec les politiques interministérielles de la DINSIC.

... En optimisant les moyens par mutualisation entre services et avec les opérateurs.

La mutualisation des moyens de fonctionnement des services régionaux et départementaux sera développée et élargie à l'ensemble des fonctions supports, comme le prévoit la circulaire de la charte de déconcentration, en recherchant des gains de performance, une professionnalisation accrue, des économies de moyens dans un cadre triennal, des avantages pour les services pour leur permettre de mieux assurer leurs missions. Animés par le SGAR, ces travaux seront réalisés avec les préfets et les directeurs des services déconcentrés.



Partage de salles de réunions à la sous-préfecture de Roanne (42)

Les mutualisations porteront prioritairement sur :

- Les ressources humaines :
 - Les expertises des services de l'État : Les cartographies des expertises en Auvergne-Rhône-Alpes de 2016 vont permettre de formaliser les mutualisations dans des conventions interdépartementales. L'animation générale sera exercée par le SGAR ;
 - La refonte du dispositif des formations pour les compétences transverses : La mutualisation des formations pour les compétences transverses³ sera fortement développée. Cela permettra d'optimiser globalement les crédits consacrés à la formation et de favoriser les échanges entre les ministères. La PFRH poursuivra le travail en cours avec tous les ministères.
- Pour les moyens de fonctionnement :
 - Le partage en interministériel de locaux de travail ;
 - Le partage de véhicules (auto-partage) ;
 - Des moyens de transports partagés en interministériel pour limiter la fatigue routière due à la taille de la région : navette routière entre Lyon et Clermont-Ferrand et covoiturage. L'impact sur l'environnement en sera également amélioré.

1 Nouvelle organisation des plates-formes Chorus
2 Décret n° 2016-247 du 3 mars 2016.

3 Exemples : métiers administratifs, conduite de projet, management, nouveaux outils et méthodes...



2. Renforcer la coordination, la cohésion et la cohérence des actions de l'État

Outre le mode-projet encore à développer et les structures existantes telles le CAR Auvergne-Rhône-Alpes, le collège des directeurs régionaux et le pré-CAR qui organisent les échanges interministériels et la mise en cohérence de différentes politiques ministérielles, d'autres besoins sont apparus :

► **Coordonner les services sur les thématiques stratégiques en associant largement les différentes politiques de l'État.**



Pour avoir une position coordonnée et unifiée de l'État sur les thématiques stratégiques, des comités de coordination régionale seront mis en place. Par exemple, la politique montagne (articulant Alpes, Jura et Massif Central), la « commission régionale forêt-bois », la carte régionale pour la recherche et l'enseignement supérieur, les contrats de ruralité (contenu et animation), l'énergie...

Ces comités de coordination pourront être élargis, si besoin, aux autres acteurs du territoire concernés (conseil régional, chambres consulaires...).

Les politiques de la santé, l'éducation, l'égalité homme-femme, l'illettrisme, la précarité ... seront intégrées dans les projets territoriaux.

► **Accompagner les appels à projets nationaux et régionaux par une coordination régionale, voire départementale**

Les ministères diffusent directement les appels à projet nationaux aux collectivités, sans informer systématiquement les services territoriaux de l'État. C'est préjudiciable à la crédibilité de ces derniers auprès des collectivités. De plus, la coordination locale éviterait que des projets puissent élarger à 2 programmes différents de l'État.

C'est pourquoi :

- Le préfet de région saisira la CNATE pour que les ministères informent les préfets de région des appels à projet qu'ils initient et des collectivités qu'ils ont ciblées ;
- Si besoin, un comité de coordination régionale sera mis en place sur les appels à projet ainsi qu'un ou des comités départementaux. Ces comités de coordination pourront devenir des comités de suivi en lien avec les services de l'État centraux.

►► Les contrats de ruralité

- Commencer avec 3 ou 4 territoires pionniers ;
- Les accompagner avec un groupe d'appui interministériel qui capitalisera leur expérience au bénéfice des prochains contrats.

► **Développer les rencontres régionales pour enrichir et harmoniser les pratiques : entre régional et départemental, entre pairs.**



Les services départementaux ont besoin de bien connaître les politiques régionales et contribuer aussi à leur définition. Ces besoins sont amplifiés par la grande taille de la région.

• Les directions régionales animent de nombreux réseaux-mémoires avec les directions départementales. Elles ont adapté leur mode d'animation au grand nombre de départements et aux longues distances géographiques ; la visioconférence se développe ; elles ont renforcé leur coordination pour regrouper dates et lieux et limiter les déplacements des directions départementales.

• Les rencontres entre SG des directions régionales, entre cadres en situation d'encadrement à distance ont été initiées en 2015 et 2016 dans le cadre de la fusion et seront pérennisées.

• Des rencontres régionales organisées pour les sous-préfets permettront de faire le point sur l'ingénierie financière des projets et sur l'évolution des interventions de l'État (par exemple, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)...).

3. Conforter l'échelon départemental pour offrir aux partenaires un interlocuteur de proximité qualifié



L'échelon départemental met en œuvre les politiques de l'État. Les arrondissements, dont les périmètres évoluent en lien avec les intercommunalités, portent l'animation du développement local et l'action administrative locale. Le préfet de département, interlocuteur principal des acteurs locaux, soutient la créativité des territoires et facilite les projets locaux s'ils sont en cohérence avec les politiques de l'État.

La fusion des services régionaux génère une concentration de l'échelon régional. C'est pourquoi, il est important que la proximité de l'État avec les citoyens et les acteurs du territoire soit renforcée simultanément à la fusion régionale.



L'organisation des nouvelles directions régionales a pris en compte cette double approche, en combinant les gains d'effectifs issus de la fusion (effet d'échelle) avec le renforcement de l'échelon départemental (DDI et UD) :

- La DREAL a harmonisé les pratiques entre Auvergne et Rhône-Alpes au bénéfice de l'échelon départemental¹. Elle a aussi engagé un travail avec les DDT pour consolider leur rôle d'ensemblier, et préciser l'articulation régional-départemental.
- La DRD JSCS a transféré des missions à des DDCS avec les effectifs correspondants et a repris, des missions régionales exercées par les DDCS sans en reprendre les effectifs.
- La DRAC a créé des postes de conseillers pour l'action culturelle et territoriale, apportant aux préfets une lecture globale de l'action conduite en matière de culture dans chaque département. Elle étend à la région les conférences départementales du patrimoine pratiquées en Auvergne, et les contractualisations avec les EPCI éloignés de l'offre culturelle.
- De plus, en continuité, le dialogue de gestion 2016 a permis de préserver les effectifs départementaux à missions constantes grâce aux gains issus de la fusion des directions régionales. Enfin, le confortement de l'échelon départemental se poursuit sur 3 axes prioritaires :

► Disposer d'effectifs et de compétences suffisants au niveau départemental grâce au dialogue de gestion et à l'observatoire régional des métiers et expertises.

Dans le dialogue de gestion, le préfet de région répartit les effectifs entre régional et départemental et veille à leur équilibre. Pour 2016 le préfet de région a organisé une séance de travail et de validation avec les préfets de département et les 5 directeurs régionaux. Ce format de travail a été apprécié de tous. Il sera repris les années suivantes.

Pour maintenir un socle de compétences et d'expertises locales, il convient également d'anticiper les évolutions des effectifs, des métiers et des expertises en s'appuyant sur l'observatoire régional des ressources et métiers. En effet, depuis quelques années, on observe des pertes de technicité, notamment dans les services départementaux. Certains de ces services sont également fragilisés par de nombreux départs en retraite liés au papy-boom et par les difficultés de recrutement. L'état des manques et les évolutions seront objectivés par cet observatoire, et partagés entre les services départementaux, régionaux et centraux. Les besoins propres à Auvergne-Rhône-Alpes seront identifiés pour anticiper les recrutements et les formations.



¹ La DREAL Auvergne exerçait des missions pour les DDT. Elles ont été reprises par l'échelon départemental.

► Faciliter l'accès à l'ingénierie de l'État, en faisant connaître les ressources présentes dans la région et en les mutualisant.



"La richesse de l'État, c'est sa matière grise". Il importe que les services de l'État (préfets, sous-préfets, DR et DDI) aient une bonne connaissance des ressources et expertises présentes en Auvergne-Rhône-Alpes. Des cartographies les répertorient en 2016 dans les services départementaux et régionaux et ainsi que les mutualisations existantes ou possibles. Les priorités de travail et d'organisation interdépartementale feront l'objet d'une animation renforcée par les directions régionales. Les cartographies seront actualisées une à deux fois par an. Les modalités de partage interdépartemental et le cadre juridique seront explicités dans des conventions.

Lorsqu'une nouvelle politique de l'État fera appel à un nouveau métier ou une nouvelle expertise, les départements et les directions régionales concernées s'accorderont sur la localisation de l'expertise nouvelle et sur la façon dont elle sera mutualisée. Ces besoins seront articulés avec l'observatoire des métiers et expertises et avec le dialogue de gestion.

Pour faciliter l'adhésion des agents et des services, il importe de privilégier les mutualisations entre départements voisins, de conforter l'affectation d'effectifs dans les départements qui exercent une mission pour le compte d'autres départements, de mentionner dans leurs objectifs la part de mutualisation pour ne pas les pénaliser et valoriser leur carrière. Les coûts induits pour les déplacements seront également pris en compte.

Pour l'activité CCRF, en application des recommandations du rapport Auvigne-Masurel, la DDPP 42 et la DDCSPP 43 ont souhaité expérimenter une mutualisation renforcée portant notamment sur des actions conjointes et sur l'encadrement afin d'optimiser la charge d'activité et la représentation au niveau national ou régional.

Enfin, les technologies de communication² vont faciliter la présence à distance d'experts dans des réunions et les commissions départementales (ex : CODERST).

La cartographie des expertises sera étendue à d'autres acteurs de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes (INSEE, CEREMA...).

► Développer le mode projet pour accompagner les projets des territoires, avec des outils nouveaux.

Le mode projet est au cœur du métier de l'État. Il permet de coordonner les procédures et d'optimiser les calendriers ; il favorise la créativité et la richesse des idées. Il est déjà pratiqué par certains services départementaux³. Il est adapté aussi pour des projets se déroulant sur plusieurs départements et dont la coordination est plus complexe. Il est important de le mettre en place le plus en amont du processus et le plus proche des projets locaux.

² Par exemple : web-conférence, télé-présence.

³ Ex : contrat de territoire de l'Albarine ; simplification administrative sur le bassin de Vienne (5 départements : 07, 26, 42, 38 et 69).



De nouveaux modes de travail pourront être expérimentés de type "réseaux sociaux" pour élargir la palette des connaissances et expertises. Des "laboratoires d'innovation" pourront aussi être expérimentés pour développer la créativité.

Les priorités sont les suivantes :

- L'installation d'un « pôle projets » sur l'exemple de la préfecture du Cantal dans les départements où l'ingénierie privée et des collectivités est insuffisante, pour améliorer l'accompagnement des projets en professionnalisant les participants. Ces pôles projets sont propices à expérimenter de nouvelles méthodes de travail collaboratif. Les projets sont par exemple l'installation d'une entreprise, la requalification de centres bourgs...
- Les projets territoriaux¹ du CPER.
- La mise en œuvre de l'ordonnance sur le permis environnemental unique après adoption.
- Des formations pour les métiers d'ensemblier, de pilote de projet. Des rencontres régionales entre pairs, notamment pour les sous-préfets, sur la DNO relative à l'ingénierie d'État sur les territoires. Des formations aux nouveaux outils collaboratifs (plate-forme collaborative, réseau social professionnel...).

►►► **Mode projet : ça marche**

- *Simplification administrative sur le bassin de Vienne : 07, 26, 42, 38, 69 ;*
- *Contrat de territoire de l'Albarine, dans l'Ain (01) ;*
- *Pour l'économie et l'emploi dans l'Allier (03) dans les services publics de l'emploi de proximité (SPEP).*

►►► **Pôle-projet du Cantal**

Créé à l'initiative du préfet pour :

- Accompagner le plus en amont les porteurs de projet ;
- Leur assurer un accueil centralisé ;
- Leur fournir un avis de synthèse des services de l'État sur procédures et calendrier.

Peuvent bénéficier :

- Les collectivités locales ;
- Les établissements publics et les structures locales de conseil aux entreprises.
- Les opérateurs privés.

Participent : la préfecture, DDCSPP, DDFIP, UD-DIRECCTE, DREAL, UDAP, DRAC, ARS, et si besoin DRAAF, DIR, banque de France, collectivités....

Animation : la DDT, le délégué territorial.

¹ Plaine de Saint-Exupéry, espace Mont Blanc, pôle métropolitain du clermontois, pôle stéphanois, vallée du Rhône médian....

